

## Les récits d'abus sexuels sur enfants depuis le 19<sup>e</sup> siècle jusqu'à aujourd'hui : du fait divers au problème de société

Anne-Claude  
AMBROISE-RENDU

Maître de conférences  
Université de Paris X-Nanterre  
Centre d'histoire culturelle des  
sociétés contemporaines  
Université de Versailles  
[acambre@club-internet.fr](mailto:acambre@club-internet.fr)

**E**n 1828, *La Gazette des tribunaux* évoque un attentat à la pudeur commis par un abbé de 28 ans sur un enfant de 13 ans dont il était l'instituteur. Ce faisant, le quotidien fournit un exemple typique des normes narratives qui vont gouverner ces récits jusque dans les années 1970 du 20<sup>e</sup> siècle. Le journal, qui se refuse à donner des détails jugés « *dangereux pour la morale publique* », ne nous dit rien de plus si ce n'est que l'accusé est finalement condamné aux travaux forcés à perpétuité.

La médiatisation des abus sexuels dont sont victimes les enfants – c'est-à-dire leur recensement, leur analyse et leur dénonciation dans l'espace public – a longtemps été vouée à une grande discrétion, pour ne pas dire au silence presque total : tout au long du 19<sup>e</sup> siècle, ils ne sont que très rarement évoqués dans *La Gazette des tribunaux*. Encore cette présence dans ce quotidien dédié au monde de la justice n'est-elle pas très significative<sup>1</sup>. Personne n'ignore en effet chez les magistrats et les juges que les abus sexuels sur enfants représentent une assez forte proportion des arrêts rendus par les cours d'Assises. Plus remarquable est leur absence dans la presse politique (*Le Journal des débats*, *Le Temps*, par exemple) et la presse populaire qui, sur le modèle de *La Presse*, se développe à partir de 1836. Faire l'histoire de ce fait divers qu'est l'abus sexuel sur enfant (attentat à la pudeur jusqu'en 1994, viol ou agression

sexuelle depuis), c'est donc avant tout faire l'histoire des états successifs de la conscience collective dont témoignent le nombre et la configuration des récits.

La manière dont la presse aborde la question des abus sexuels sur enfant permet de distinguer cinq périodes au cours de ces deux siècles qui séparent 1810 de 2006. Le silence presque absolu du 19<sup>e</sup> siècle ; la découverte des années 1880 qui correspond aussi à une première tentative d'ouverture d'un débat public ; le reflux qui caractérise le demi-siècle compris entre 1920 et 1970 ; la révolution sexuelle des années 1970 au cours de laquelle se mettent en place les éléments d'un débat contradictoire ; le tournant des années 1990 qui voit la question envahir l'espace public, assortie d'une condamnation généralisée de cette pratique, qu'elle soit accompagnée de violences ou non. Le revirement de 2004-2006 et la prise de conscience des excès en tout genre auxquels expose l'entrelacement d'une suspicion quasi généralisée à l'égard des adultes et d'une foi inconditionnelle dans le diagnostic des experts et la parole des enfants inaugure peut-être une sixième et nouvelle période.

## Le temps du silence

Les rubriques de faits divers du 19<sup>e</sup> siècle, après avoir conservé un silence à peu près complet sur ces affaires, commencent à les évoquer un peu dans le courant des années 1860. Mais les récits les plus fréquents restent les comptes rendus des procès. L'arrestation d'un suspect est très rarement signalée, le récit est presque toujours localisé dans la rubrique judiciaire et le vocabulaire utilisé est peu ou prou celui de l'acte d'accusation.

Dans la plupart des cas, il s'agit du reste de signaler des acquittements, comme celui de ce notable des environs de Beauvais, « *inculpé d'avoir déshonoré une enfant de 13 ans* », mis en accusation et jugé en décembre 1865. *Le Temps*, qui ne croit pas devoir donner le compte rendu de l'audience, rapporte tout de même le verdict de non-culpabilité rendu par le jury.

Souvent le récit permet de supposer qu'il y a eu attentat mais sans l'énoncer nettement. Ainsi de cette plainte déposée par un curé de la région de Pau contre son vicaire pour dénonciation calomnieuse. *La Presse* n'en dit pas plus si ce n'est que le jeune prêtre, injustement dénoncé semble-t-il, et qui s'était tout de même réfugié en Espagne, est « *d'une moralité et d'une conduite parfaites : on ne pouvait croire au fait qui lui était reproché. Il avait toujours joui de l'estime des gens de bien*<sup>2</sup>. » Même équivoque dans le récit fait par *Le Petit Journal* de la tentative de meurtre commise

par un père sur sa fille. Celle-ci, ayant survécu, « fit une de ces révélations que les pères vraiment dignes de ce nom ne pourront jamais croire vraisemblables. Pour nous, nous dirons simplement que le père maltraitait sa fille<sup>3</sup>. »

Les seuls cas évoqués de manière systématique et un peu développée incluent un homicide. L'affaire la plus explosive du siècle est peut-être celle qui conduit en avril 1848 à la condamnation aux travaux forcés à perpétuité d'un frère des écoles chrétiennes de Toulouse, accusé de viol et de l'assassinat d'une jeune fille de 14 ans et demi. *La Presse* fait de l'interminable procès, commencé le 7 février, des comptes rendus minutieux non sans avoir préalablement annoncé que « tel est le profond dégoût que nous ont causé les ignobles détails dans lesquels l'accusation s'est cru obligée d'entrer pour arriver à la découverte de la vérité que, non seulement nous nous abstenons de reproduire l'acte d'accusation, mais que nous nous étonnerions fort et que nous regretterions vivement que le huis clos ne fût pas ordonné<sup>4</sup> ». Les événements des 23 et 24 février obligent la cour à renvoyer les audiences à une prochaine session. Mais, le 23 mars, *La Presse* reprend ses comptes rendus qu'elle poursuivra jusqu'à la conclusion du procès, le 8 avril. Il est évident que, ici, c'est la qualité du coupable qui a suscité l'intérêt public conduisant à l'un de ces affrontements devenus classiques sous la monarchie de juillet, entre les anticléricaux et les défenseurs des congrégations religieuses. Enfin, les exécutions capitales sont parfois l'occasion de révéler ce type de crime : ainsi le 26 janvier 1865, *La Presse* rapporte-t-elle l'exécution à Creil de l'auteur d'un viol suivi d'assassinat sur une petite fille de 7 ans<sup>5</sup>.

## Le temps de l'accusation

C'est au cours des années 1880 que les abus sexuels sur enfants font une percée dans la presse, et particulièrement la presse populaire, dans le sillage de la dénonciation des mauvais traitements. Cette percée témoigne d'une prise en compte inédite de cette criminalité dans un contexte plus général de réflexion sur le statut de l'enfant dans la société : les enquêtes sur le travail des mineurs se multiplient et une nouvelle législation à destination des enfants assistés se développe<sup>6</sup>. L'augmentation statistique des récits n'est cependant pas corrélée à celle des statistiques judiciaires. Ce décalage entre le monde des faits divers et les statistiques officielles manifeste la réticence des journaux à s'emparer du sujet. Seul un net recul du seuil de tolérance à l'égard de ce type de criminalité peut expliquer la recrudescence de ces récits. Les journaux se font l'écho direct d'un éveil des sensibilités qui conduit à multiplier les dénonciations des crimes sexuels dans l'espace public.

L'enfance, qui incarne l'avenir de la nation, est devenue un des soucis majeurs de la III<sup>e</sup> République, et le discours nouveau qui se développe à son sujet constitue une des réponses, parmi d'autres, au nationalisme et à l'inquiétude liée à la dénatalité et la dégénérescence.

Mais la résurgence de l'offensive anti-cléricale n'est pas étrangère non plus à l'essor de ces récits. Au printemps 1880, *Le Petit Parisien* crée, à l'intérieur de sa rubrique faits divers, des « chroniques cléricales » consacrées aux récits d'attentats à la pudeur sur enfants commis par des prêtres. Cette « création » pose la question de la nature éditoriale de ces récits : ainsi agrégés, ils perdent leur statut de poussière sociale insignifiante. Leur compacité nouvelle leur confère un poids et une signification : ils semblent appelés à devenir des révélateurs sociaux et moraux.

Néanmoins, outre que le thème représente un pourcentage infime de l'ensemble des faits divers de la période, les récits sont souvent réduits au minimum, quelques lignes elliptiques. De surcroît, l'attentat à la pudeur ou le viol restent, comme par le passé, souvent associés aux crimes de sang et perdent ainsi une partie de leur spécificité. Les crimes retentissants qui font alors la Une de la presse populaire (l'assassinat du jeune Gaston Foveau à Lille en 1898, Menesclou qui assassina et découpa en 39 morceaux une petite de 4 ans et demi en 1880, Vacher l'égorgeur de bergères en 1897, Soleillant assassin de la petite fille de ses voisins en 1907, Corbin le tueur d'enfants en 1910, etc.) ont cependant le mérite d'attirer l'attention publique sur la question.

Crime de « satire » commis dans plus de 60% des cas sur une petite fille, l'abus sexuel provoque une prolifération de questions. La plus grave, sinon toujours posée du moins souvent suggérée, concerne le consentement de la victime. Victime ou complice ? s'interroge la presse à propos des petites et jeunes filles – jamais des garçons –, manifestant ainsi que règne une suspicion largement importée du discours médical<sup>7</sup> et juridique<sup>8</sup>. Cette suspicion est encore plus sensible pour l'inceste, pour lequel il est clair que la mission que s'attribuent les chroniqueurs de presse consiste mettre en question la responsabilité de la victime. Ceci explique la lourdeur axiologique et le moralisme qui pèsent sur tous ces récits et qui ont tendance à s'appesantir avec le temps, parallèlement à la domination croissante de l'euphémisme.

Dès 1890, renouant avec les habitudes anciennes, les journaux renoncent de plus en plus souvent à parler clairement du crime ou du délit sexuel sur enfant et se réfugient dans l'allusion comme si la force du tabou l'emportait. Le viol ou l'attentat à la pudeur ne sont presque jamais clairement nommés, on les devine sans qu'ils soient dits. Il faut

une lecture attentive, la présence d'une série d'indices convergents (l'agression d'un homme sur une enfant, l'absence de violences), pour discerner le crime sexuel. Parfois, du reste, l'incertitude subsiste : « *Un ouvrier serrurier âgé de 47 ans, [...] que sa femme avait quitté il y a environ un mois, était resté seul avec trois petits enfants et sa fille Thérèse âgée de dix-sept ans. Mardi soir il s'est jeté sur cette dernière et l'a odieusement maltraitée. Son crime accompli, le misérable a pris la fuite*<sup>9</sup>. »

Le récit est si allusif que seuls les âges respectifs des protagonistes, la mention faite de la brutale solitude sexuelle du coupable et le très symptomatique « *odieusement* » permettent de conclure – sans certitude absolue – à une agression de type sexuel.

Les journaux se contentent donc de signaler et de qualifier, pour les condamner, des actes qu'ils se refusent à relater. « *Derniers outrages* », « *odieux attentat* », « *attentat criminel* », « *odieuses violences* », « *affaire délicate* » : tels sont les euphémismes par lesquels l'on reconnaît le crime sexuel, évalué en même temps qu'annoncé. Ce registre est d'autant plus éclairant qu'il s'oppose en tous points aux descriptions véristes des corps des enfants martyrs et des victimes d'accidents : lorsque, dans la presse de la fin du 19<sup>e</sup> siècle, le naturalisme cède le pas à l'allusion, c'est que ce réel inassimilable et tout juste avouable est de l'ordre du sexe. On juge et on dénonce pour n'avoir pas à dire, on s'indigne pour échapper aux exigences de la description et de l'analyse. La presse considère du reste unanimement que, pour les affaires de viols, les débats des tribunaux ne peuvent faire l'objet d'un compte rendu : « *Affaire de mœurs pour les débats de laquelle M. l'avocat général Le Gall aurait certainement mieux fait d'insister pour obtenir de la cour qu'elle prononçât le huis clos. Pour nous qui ne tenons pas à nous rendre complices d'un quelconque outrage à la pudeur, nous passerons sous silence les détails de ce procès*<sup>10</sup>. » « *Les détails de cette affaire sont tellement immondes qu'il n'est pas possible d'en dire davantage*<sup>11</sup>. »

Le silence de ces récits est en fait une économie du refus qui correspond à l'intolérance avouée, officielle et radicale à l'égard des choses du sexe du 19<sup>e</sup> siècle finissant. Ce faisant, la narration fait-diversière renonce à trois des éléments clés qui constituent habituellement sa trame. Renoncement à l'enquête d'abord : le rédacteur ne prétend pas mener ou avoir réalisé une enquête, même dans les cas de viol mystérieux à coupable inconnu, à l'inverse de ce qui se passe pour la plupart des autres faits divers. Les épisodes multiples sont d'ailleurs rares : l'événement est mentionné mais on n'y revient pas. Renoncement au témoignage, ensuite, puisque les agresseurs, une fois arrêtés, ne sont pas « entendus », contrairement aux autres criminels<sup>12</sup>. Pas plus que leurs victimes, du reste, qui sont des êtres sans paroles, victimes muettes, absentes, ou, pour mieux dire, des « idées de victimes ». Les personnages des récits, privés de paroles, sont

réduits à des silhouettes stéréotypées. Cette stylisation – qui dépasse de beaucoup le modèle de la littérature populaire qui sert de référence au fait divers fin de siècle – montre que le récit recule devant une véritable mise en intrigue.

Avec ses lacunes et ses réticences, cette prolifération des récits d'abus sexuels sur enfants correspond tout de même à une tentative : en donnant une visibilité nouvelle à une criminalité ancienne, la chronique des faits divers a tâché de susciter des réactions, un débat, bref de donner une consistance sociale et donc problématique à la question. Mais il est tout aussi clair qu'elle a échoué puisque le mouvement s'évanouit dans le drame de la Grande guerre.

### Retour au silence (1920-1970)

Les caractéristiques du récit de viol d'enfant et d'inceste restent globalement les mêmes au cours du demi-siècle qui suit. En revanche, la question perd en visibilité puisque la période qui va de 1920 à la fin des années 1970 est marquée par un reflux assez net des récits d'abus sexuels sur enfants. Le surgissement de ces récits dans un contexte polémique anticlérical assez violent à la fin du 19<sup>e</sup> siècle semble avoir radicalement échoué à susciter une prise de conscience collective et à transformer les lecteurs de faits divers en acteurs. Est-ce l'absence relative des enfants dans les récits qui a empêché l'investissement émotionnel du lecteur ? Ce n'est pas impossible ; en tout cas il est patent que le caractère ponctuel et atomisé des récits ainsi que leur brièveté ont joué en faveur de l'individualisation du phénomène au détriment de sa globalisation et donc n'a pas permis sa reconnaissance.

Plus rares qu'auparavant, ces récits voient également leur trame narrative s'assécher si considérablement qu'ils ressemblent de plus en plus à des dépêches d'agence. En 1935, *Le Petit Marseillais* intitule ainsi le récit d'un procès : « *Un triste individu est sévèrement condamné* » (cinq ans de travaux forcés) et en fait le compte rendu suivant : « *Une fillette de 6 ans dont il était le parrain étant venue jouer avec ses enfants, cet individu en abusa. À l'instruction, l'accusé a avoué, mais aujourd'hui il se rétracte et clame son innocence devant les jurés populaires. Le Docteur Rousselier, expert aliéniste, conclut à la responsabilité atténuée*<sup>13</sup>. »

C'est encore souvent l'assassinat qui sert de révélateur : au mois de mai 1950, *Le Provençal* signale qu'un jeune homme de 20 ans est arrêté à la suite de la découverte des ossements d'un petit garçon disparu l'année précédente. Il avoue alors et l'assassinat dont il s'est rendu coupable et le viol qu'il a commis en 1946 sur une petite fille de cinq ans<sup>14</sup>. Et si le sang

est souvent l'occasion du dévoilement des sévices sexuels, il n'autorise pas davantage de clarté sur ces épineuses questions. Euphémisation et allusion, périphrases embarrassées restent alors la norme absolue, comme si ce contournement lexical permettait de tenir la chose à distance, voire de la nier, comme c'est le cas dans les relations du procès Violette Nozière<sup>15</sup>. En 1964, *L'Aurore* relate le double meurtre à domicile d'un père et de sa fille et évoque la possibilité d'un inceste. Sous un titre pourtant éloquent (« *C'était un drame de l'inceste* »), le quotidien publie un très court article, renonçant « *par considération pour ses lecteurs à donner de plus ample commentaire à cette affaire*<sup>16</sup> ». La parole des enfants est toujours largement sujette à caution. Lorsqu'en 1960, André Le Troquer, ancien président de l'Assemblée nationale, est condamné avec 23 personnes pour ce que *La Presse* appelle alors une affaire de « *ballets roses* », la moralité des jeunes filles est examinée de très près puisque « *certaines, il est vrai, abusaient des maquillages et des décolletés* », affirme *Le Parisien Libéré*<sup>18</sup>.

Globalement, les violences sexuelles ne sont toujours pas dicibles, dans la presse comme dans les ouvrages de médecine. Si quelques thèses de médecine font exception, le corps médical français dans son ensemble continue de nier la réalité des sévices sexuels à enfants. Le moteur de cette négation semble être le moralisme ambiant qui conduit les observateurs à évacuer l'enfant de la scène. Les actes commis par ces hommes sur des enfants ne sont jamais condamnés au nom des conséquences qu'ils peuvent avoir sur le psychisme de l'enfant.

Ce qui est en cause, ce sont ces notions larges, floues, abstraites que sont la morale et la pudeur, bien plus que des actes qui affectent l'existence des individus concernés. De fait, l'enfant, grand absent de ces récits, n'apparaît que lorsqu'il est soupçonné de complaisance. Ce n'est pas lui qui est en question, il n'est qu'un adjoint du récit ou, au sens strict, le corps du délit, rien de plus. Les abus sexuels commis sur des enfants, lit-on en filigrane des récits qu'en fait la presse, blessent moins les enfants que la société, son honneur et sa moralité.

## **La révolution sexuelle des seventies : l'ouverture du débat**

Dans les années de l'après mai 1968, la presse lève le voile qu'elle tenait pudiquement étendu sur la pédophilie et l'inceste. Tandis que la plupart des journaux dénoncent ces pratiques, d'autres tentent de leur conférer une certaine dignité en les inscrivant dans une remise en question globale et radicale de l'ordre social et moral. S'ouvre alors un temps marqué du double sceau de l'attaque virulente menée

essentiellement par les chroniqueurs de faits divers, et de la plaidoirie qui appartient davantage aux éditoriaux et aux critiques littéraires.

Tout commence, pourrait-on dire, en janvier 1979 avec la révélation faite par l'hebdomadaire *Minute* de l'arrestation à Saint-Ouen d'un moniteur sportif, Jacques Dugué, qui livrait des enfants à la prostitution et organisait un trafic de photographies de leurs ébats sexuels. Immédiatement reprise par *France Soir*, l'affaire fait la Une de plusieurs quotidiens pendant près d'une semaine. Si les détails des abus sexuels ne sont guère plus évoqués que par le passé, si l'évaluation l'emporte encore sur la description, les modalités narratives sont toutefois légèrement différentes. Car *France Soir* a recours à une énonciation polyphonique (discours directs soigneusement présentés entre guillemets) qui, certes, fonctionne comme un effet de vérité mais permet aussi de construire une axiologie un peu nouvelle : « *Une affaire écœurante. Je n'ai jamais vu une saloperie pareille de toute ma carrière* », constate un ancien inspecteur de la mondaine. Et un autre policier ajoute : « *C'est un détraqué, un pervers, il avait déjà eu des démêlés avec la justice à Paris, il y a 7 ans, pour son insistance à détourner de jeunes garçons*<sup>19</sup>. »

On assiste ainsi à l'émergence d'un personnage inédit loin du monstre de jadis, un homme qui aime les rapports sexuels avec les enfants mais dénonce toute violence et se définit lui-même comme pédophile. On découvre que l'amateur d'enfant n'est pas un violeur au sens classique du terme et que le péril qu'il incarne est donc plus diffus et moins repérable.

La riposte ne tarde pas. D'autres quotidiens se transforment en tribune, vantant toutes les sexualités alternatives parmi lesquelles la pédophilie trouve sa place, aux antipodes de la réprobation et de la condamnation. Les 26 et 27 janvier 1979, Jacques Dugué, qui est loué par *Libération* pour « *sa franchise quant à la sodomie* », publie dans ce quotidien une lettre écrite depuis sa prison. À peu de choses près, il défend les thèses d'un certain nombre d'écrivains tels Tony Duvert ou Gabriel Matzneff : les lois actuelles oppriment les enfants qui, dès 12 ou 13 ans, sont dotés d'une sexualité. Décrivant une famille « *heureuse et unie* » dans laquelle le beau-père « *fait l'amour avec sa femme mais aussi avec les garçons et surtout celui de 11 ans et pas en catimini, dans le lit conjugal* », il demande instamment qu'on laisse aux parents le soin d'assurer l'éducation sexuelle de leurs enfants. Et il oppose la gentillesse, l'ouverture d'esprit, la gaieté, la tolérance et le pacifisme des jeunes garçons qu'il a aimés et qui sont devenus adultes, à l'égoïsme, la jalousie, la méchanceté, la bêtise, l'hypocrisie et le racisme des couples hétérosexuels qui « *souvent croient en Dieu !* » Le seul tabou reconnu par Jacques Dugué reste



l'usage de la violence. « *Qu'on ne laisse subsister des lois que pour des actes sexuels, consommés avec violence, qui sont d'ailleurs le plus souvent le fait d'hétérosexuels irascibles, sur des petites ou des jeunes filles.* » Mais pour les autres, invoquant la « *loi naturelle* » et les « *4 milliards de spermatozoïdes fabriqués par un homme au cours de sa vie* », il interroge : « *Pourquoi un homme n'aurait-il pas le droit d'aimer un enfant ?*<sup>20</sup> »

La levée du tabou n'est pas propre à *Libération*. *Le Monde* accompagne son confrère, quoique de manière plus réservée, ainsi que certaines feuilles de l'ultra-gauche et le magazine *Gai Pied* créé en avril 1979. Les uns et les autres, en même temps qu'ils soutiennent les efforts du FLIP (Front de libération des lédophiles, né en mai 1977) assument la défense de la liberté sexuelle, de l'avortement et de la prostitution. Le discours pro-pédophile s'appuie quant à lui, plus précisément, sur la contestation d'une éducation répressive qui brime les désirs et les pulsions des enfants, sur la mise en cause des droits culturels exclusifs de la famille et de la prééminence de mères dénoncées comme castratrices. Amours libres, couples informels, homosexualité, zoophilie, pédophilie sont autant de manifestations d'un droit à la différence qui constitue une nouvelle forme de revendication à la fois culturelle et politique. Du reste, la pédophilie est définie comme une culture<sup>21</sup> qui cherche à briser la « *tyrannie bourgeoise qui fait de l'amoureux des enfants un monstre de légende*<sup>22</sup> ». *Libération* affirme vouloir tout simplement « *traiter des relations entre les gens comme des faits de société [...] et ne pas les ghettoïser, en circuits fermés et cinémas spécialisés*<sup>23</sup> ».

Ici s'opère un véritable retournement qui fait de l'abus sexuel non plus un fait divers, mais un fait de société. C'est aux défenseurs de la pédophilie que l'on doit, en grande partie, la transformation du genre : l'abus sexuel sur enfant est exhumé de la rubrique des faits divers et entre dans celle des débats de société. Même si *France Soir* et bien d'autres journaux respectent la structure narrative fait-diversière (le personnage principal demeure ici l'auteur, et l'enfant n'est que l'adjonction d'un attribut contradictoire), ils ne résistent pas tout à fait au courant nouveau qui oblige les récits à s'ouvrir à la psychologie, à interroger le système pénal, à renoncer en partie à la pudeur et à l'implicite.

Car il s'agit désormais de régler la question restée longtemps ouverte de la causalité, si visiblement absente aux yeux des chroniqueurs (et pas seulement aux leurs) du 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècle. C'est tout l'effort de cette décennie (et des suivantes) que de colmater cette brèche : pourquoi les enfants cèdent-ils ?, s'interroge *France Soir*, qui répond : parce qu'ils sont fragiles et manipulables. À quoi les défenseurs de la pédophilie rétorquent, via *Libération* ou *Le Monde*, que c'est simplement parce qu'ils

aiment cela. Pourquoi les auteurs éprouvent-ils ce désir ? Parce que ce sont des détraqués, fulmine *France Soir* ; parce que ce sont des individus épanouis, répondent les pédophiles. Pourquoi cèdent-ils à ce désir ? Parce qu'ils sont des pervers, assène *France Soir* ; parce qu'ils ont le courage d'assumer ce désir, réplique *Libération*.

On l'aura remarqué, ces interrogations suscitent trois grandes nouveautés. La transformation du genre narratif d'abord : on passe ainsi d'un résumé édulcoré de l'acte d'accusation qui était le régime des périodes précédentes à une argumentation articulée et donnant lieu à des épisodes multiples. Les récits se détachent donc des normes judiciaires pour aborder à d'autres rives. Le changement de personnage, ensuite, qui, pour les défenseurs de la pédophilie, signifie un changement de rôle : un adulte (en l'occurrence un homme) peut légitimement coucher avec un enfant. Le pédophile poursuivi au nom d'une législation archaïque l'est donc toujours peu ou prou de manière abusive. Même chez les adversaires de la pédophilie, la figure de l'auteur a changé, passant du monstre de jadis au malade. La troisième innovation de ces années-là est la place faite à l'enfant : le voici enfin présent, si ce n'est tout à fait dans les récits, au moins dans les débats qui accompagnent ces derniers. Présenté comme une victime manipulée, abusée, souffrante et possiblement détruite par ceux qui condamnent la pédophilie, l'enfant est défini comme un être autonome et conscient, capable de discernement et de choix, et surtout habité de désirs par ceux qui la défendent. Mais il n'a pas pour autant droit de citation. Les journaux ne rapportent jamais la parole des enfants : ils les évoquent cependant comme des personnes et des sensibilités, et pas seulement comme les purs objets sur lesquels est perpétré un délit ou un crime.

## **Le tournant des années 1990 : un problème de société**

Il faut attendre les années 1990 et le reflux de ces affrontements très idéologiques pour que se mette en place un nouveau discours. Il semble que, sur ce point, le coup d'envoi ait été donné par l'émission de François de Closets, « Médiations », consacrée en mars 1989 aux « abus sexuels sur les enfants ». Cette émission diffusée à une heure tardive a pour objectif de « briser le silence » qui entoure cette question et sera suivie d'une série de mesures prises par le secrétariat d'État chargé de la Famille. Mais il faut attendre, en avril 1995, le numéro spécial de « Bas les masques » de Mireille Dumas intitulé « L'enfance violée » et diffusé à une heure de grande écoute, pour que la télévision s'empare véritablement et durablement du sujet.

Commence alors un temps qui est à la fois celui de la révélation et celui de la condamnation, toutes deux dépouillées des réserves qui étaient celles des périodes précédentes. Car l'absolue nouveauté de « Médiations », puis de « Bas les Masques », est que pour la première fois on y entend et on y voit les victimes, ces enfants – à « Bas les Masques », il s'agit de garçons – à qui personne n'ose demander s'ils étaient consentants ou non et qui disent sans équivoque leur souffrance : « *Après, il m'a dit de ne pas le dire à ma maman parce que sinon il m'a dit qu'il me tuerait moi et ma maman*<sup>24</sup> », murmure Sandrine, 10 ans, abusée pendant deux ans par l'ami de sa mère. « *J'ai plus envie de vivre, il m'a foutu la vie en l'air, mon âme il l'a souillée* », lâche Jérôme, 22 ans, violé par le directeur de centre de vacances où il allait deux fois par an, de 4 à 14 ans<sup>25</sup>.

Pour la première fois un média évoque les effets de la pédophilie sur les enfants, laissant aux témoins le soin de dire leur mal être, leur incapacité à oublier, à se construire une vie équilibrée et engage les téléspectateurs à la vigilance et à l'action. Cette « socialisation » de l'abus sexuel explique la mobilisation des médias autour de l'affaire Dutroux un an plus tard. La surmédiatisation de cette affaire sensationnelle a permis, à son tour, de faire prendre conscience de l'ampleur et des ramifications d'un fléau. Deux mois après les révélations de l'affaire belge, les médias relataient l'arrestation de neuf personnes qui, à Calais, étaient accusées d'avoir abusé de leurs enfants.

La deuxième moitié des années 1990 fait donc entrer l'agression sexuelle commise sur un enfant dans l'espace public. Les médias s'efforcent désormais de mesurer le phénomène et de dénoncer l'exploitation sexuelle des enfants et hésitent également moins à reconnaître que la famille est bien souvent le grand pourvoyeur des abus sexuels. Les magazines radiodiffusés et télévisés consacrés au commerce de la pornographie infantile, à la prostitution et au trafic d'enfants se multiplient : le sujet est devenu en enjeu politique et social...

## **Du fait divers au fait de société**

Ce parcours rapide laisse entrevoir une série de mutations fondamentales dans l'histoire des mœurs et de leurs représentations : la pédophilie, longtemps taboue, a été mise au jour. Alors qu'en 1828, un récit d'attentat à la pudeur sur enfant provoquait la surprise, il est devenu, depuis la fin des années 1970, un fait de société presque ordinaire, entrant dans le domaine d'un acceptable discursif que le fait divers a contribué à forger. L'affaire d'Outreau signerait alors une sixième étape dans cette histoire de la visibilité médiatique des abus sexuels

commis sur des enfants : la place que les récits redonnent au processus judiciaire lui-même, les interrogations qu'ils formulent quant au rôle joué par les experts et les psychologues et le crédit qu'ils ont accordé aux dires des enfants, tout ceci infléchit sensiblement le traitement de la question. Mais Outreau marque moins une véritable nouveauté pour l'histoire des faits divers qu'il ne signifie son changement de sens. Car il semble bien que le viol d'enfants soit définitivement expulsé du monde anecdotique, singulier et pittoresque des faits divers pour siéger dans des rubriques plus nobles aux côtés de sujets graves.

Cette histoire-là montre qu'il n'y a pas un mode énonciatif unique pour le fait divers, que la mise en intrigue et l'organisation du récit sont éminemment historiques et dépendent du thème abordé d'une épistémè plus générale. Il faut se garder d'essentialiser le fait divers. Dans cette émergence d'une question nouvelle, son rôle est évidemment fondamental quoique ambivalent. Lorsque le fait divers fonctionne auprès du public comme une confirmation des acquis, comme ce fut le cas entre 1810 et 1970, sans parvenir à produire du neuf, il a toutes les chances de rester lui-même. Mais lorsqu'il crée de l'inédit parce qu'il révèle, de manière efficace cette fois, un phénomène longtemps occulté – et c'est ce qui se passe dans les années 1970 –, il se transforme en fait de société, assurant avec éclat le transfert de l'individuel au collectif.

Ce passage réussi du particulier au général est à la fois la mission du fait divers et sa perte... C'est tout le sens du débat des années 1970 suscité par la découverte de l'existence d'un marché pédophile et de réseaux internationaux et de ses prolongements dans les années 1990. En investissant les pages « débat » et le courrier des lecteurs des quotidiens et des magazines, les émissions magazines de la radio et de la télévision à des heures de grande écoute, le fait divers cesse d'être un fait divers, événement inclassable et insignifiant et devient un phénomène social. Catégorie d'information, le fait divers n'offre pas de vraie place à l'analyse sociale. Les grands débats qu'il provoque et dont il se nourrit se passent toujours ailleurs. L'ordre rédactionnel impose ici sa loi, qui distingue précisément les faits divers des chroniques d'opinion et de débats, reléguant l'anecdote que constitue un drame privé à l'arrière plan des problèmes qui concernent la société tout entière ■

### Notes

1. Selon Charles Ledré, *La Gazette des tribunaux* tire en 1846 à plus de 2 500 exemplaires quand *La Presse* dépasse 22 000 exemplaires (C. Belanger, J. Godechot, P. Guiral, F. Terrou [dir], *Histoire générale de la presse française*, 1969, T 2, p.146).

2. *La Presse* (22/01/1865).
3. *Le Petit Journal* (19/06/1864).
4. *La Presse* (09/02/1848).
5. *La Presse* (26/01/1865).
6. L'année 1898 est, en outre, marquée par le vote de la loi sur la répression des violences, voies de fait, actes de cruauté et attentats commis envers les enfants (*Journal Officiel*, 21/04/1898).
7. Dans *Attentat aux mœurs et perversions du sens génital*, publié en 1898, le docteur Thoinot explique que le viol n'existe pas au dessous de 6 ans, et reste exceptionnel jusqu'à 10 ans. Il insiste particulièrement sur la question des « faux attentats » assimilant ordonnances de non lieu et accusations infondées.
8. En 1904, le Parlement fait voter une loi concernant l'éducation des enfants difficiles et vicieux de l'Assistance publique, ceux qui, précisément, avaient subi des sévices sexuels.
9. *Le Petit Journal* (01/01/1900).
10. *La Dépêche* (12/02/1898).
11. *Le Figaro* (14/11/1880).
12. Les violeurs assassins, en revanche, se voient parfois longuement donner la parole par les journaux. C'est, par exemple, le cas de Joseph Vacher en 1897 et 1898.
13. *Le Petit Marseillais* (10/05/1935).
14. *Le Provençal* (21/05/1950).
15. Violette Nozière, pour se justifier d'avoir assassiné son père, accusait ce dernier d'inceste. Il l'aurait même obligée à avorter (*Le Petit Journal*, 16/12/1934). Sur ce procès, voir *Le Petit Journal*, *Le Figaro*, *L'Humanité*, oct.-déc. 1934.
16. G. Auclair (1966), « Meurtre, inceste, énigme. Étude comparée de presse », *Revue française de sociologie*, vol. VII, n°2, pp.215-228.
17. *France Soir* (11/06/1960).
18. *Le Parisien Libéré* (10/01/1960).
19. *France Soir* (13/01/1979).
20. *Libération* (26-27 /01/1979).
21. *Libération* (10/04/1979).
22. *Libération* (07-08/05/1977).
23. *Libération* (01/03/1979).
24. TF1, « Médiations » (27/03/1989, 22h13).
25. France 2, « Bas les Masques » (26/04/1995, 20h58).

*Références bibliographiques*

AMBROISE-RENDU Anne-Claude (2004), *Petits récits des désordres ordinaires, les faits divers dans la presse française des débuts de la III<sup>e</sup> République à la Grande guerre*, Paris, Seli Arslan, 332 p.

BECCHI Egle JULIA Dominique (dir.) (2004), « Histoire de l'enfance en Occident », *Du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours* (tome 2), Paris, Seuil, 548 p.

VIGARELLO Georges (1998), *Histoire du viol XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, 264 p.